

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements
de la population et des habitations****Vingt-quatrième réunion**

Genève, 21-23 septembre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Transitions dans les méthodes appliquées pour les recensements :
plans, expérience acquise et innovations****Utilisation des données administratives pour le recensement
canadien****Note de Statistique Canada****Résumé*

De nombreux pays dans le monde ont pris conscience des défis liés aux méthodes traditionnelles de collecte des données du recensement, notamment des efforts nécessaires pour maintenir les taux de réponse à un niveau élevé et des difficultés rencontrées en ce qui concerne le dénombrement des personnes répondant tardivement pendant la période de collecte des données. Au Canada, le taux de réponse au recensement n'a pas été un problème jusqu'à présent. Le recensement de 2021 a été un succès à cet égard puisqu'il a bénéficié d'un taux de réponse de 98 %, semblable à celui du recensement de 2016. Mais Statistique Canada doit se préparer dès maintenant au moment où la méthode traditionnelle de collecte de données appliquée actuellement ne sera plus praticable. La recherche d'un futur modèle de recensement visant à réduire la charge de travail pour les répondants, à accroître l'efficacité de la collecte de données et à réduire le coût global du programme de recensement est en cours. De nombreux pays, dont le Canada, ont adopté une approche rigoureuse du suivi des cas de non-réponse dans le cadre de leurs activités de collecte. Ces dernières années, des organismes nationaux de statistique ont utilisé des données administratives pour compléter les activités de suivi et, dans certains cas, ont élaboré une méthode de recensement fondée partiellement ou entièrement sur des données administratives. Cela étant, Statistique Canada étudie également la possibilité d'utiliser davantage les données administratives pour le recensement de 2026, suite à la mise en œuvre efficace en 2021 d'un plan de contingence

* Etablie par Geoff Bowlby, Directeur général, Programme de recensement de Statistique Canada, et Josée Morel, Directrice adjointe, Division des méthodes d'intégration statistique de Statistique Canada.

Remarque : Les appellations employées dans le présent document ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



statistique en réaction aux mesures de santé publique prises pour faire face à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et éventuellement d'élaborer des programmes de recensements fondés sur une méthode de recensement mixte.

I. Introduction

1. Le recensement canadien de la population vise à dénombrer la population du Canada et à recueillir des informations sur l'ensemble de cette population tous les cinq ans. Pour ce faire, il faut qu'un questionnaire soit mis à la disposition des occupants de chaque logement et que des données soient obtenues pour chaque ménage. À cet égard, la méthode actuelle de recensement de la population au Canada s'inscrit dans la catégorie des recensements traditionnels, étant donné qu'un dénombrement complet est effectué sur le terrain (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 2017).

2. Le dénombrement de la population et la collecte de données sociodémographiques de base sont effectués à l'aide de questionnaires abrégés et détaillés. Les caractéristiques des logements et certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques relatives aux personnes sont principalement collectées à l'aide du questionnaire détaillé, qui a été distribué à un échantillon de 25 % des logements lors des recensements de 2016 et de 2021. Trois modes de communication sont utilisés dans le cadre du recensement, à savoir l'envoi par la poste, le listage/livraison et le recensement par des agents se rendant sur place. La base de sondage contenant la liste des logements dans les secteurs d'envoi par la poste est établie à partir du registre des adresses. Dans les secteurs d'envoi, une lettre d'invitation est envoyée par le service postal avec un code d'accès sécurisé (CAS) qui permet au ménage de remplir son questionnaire de recensement en ligne. Dans les secteurs de listage/livraison (appelés ainsi parce que les agents établissent la liste des nouveaux logements sur le terrain et laissent une invitation au recensement dans la boîte aux lettres), les agents distribuent en porte-à-porte les invitations à remplir le questionnaire en ligne. Dans les zones de recensement sur place, les agents recenseurs établissent également des listes de logements et remplissent généralement les questionnaires au domicile avec les personnes interrogées. Diverses activités sont menées sur le terrain pour procéder à une classification exacte des logements et garantir un niveau de réponse approprié. Ces activités sont importantes car elles permettent d'établir un statut d'occupation plus précis pour un certain nombre de logements et de réduire la charge de travail liée au suivi des cas de non-réponse au recensement. Ce suivi est effectué dans le cadre de la collecte finale de données dans les zones d'envoi par la poste et les zones de listage/livraison, au moment où les agents recenseurs s'efforcent d'obtenir un questionnaire rempli de tous les ménages qui ne l'ont pas communiqué.

3. Au Canada, les erreurs de couverture du recensement sont évaluées au moyen de trois activités statistiques. La première, l'Enquête sur la classification des logements, est menée aux derniers stades de la collecte des données afin d'examiner les erreurs de classification des logements commises le jour du recensement. On sélectionne notamment un échantillon de logements pour lesquels aucun questionnaire de recensement n'a été communiqué. Certains de ces logements auront été codés comme « inoccupés » et d'autres comme « non-réponse ». L'Enquête sur la classification des logements a permis de recueillir des informations sur le statut d'occupation et, en cas d'occupation, sur le nombre de résidents habituels. Ces informations sont utilisées pour préciser les données du recensement pour les logements, les ménages et les personnes. Pour ce faire, on établit des totaux de contrôle afin de corriger les erreurs de classification et de préciser la répartition des ménages en fonction de leur taille par imputation de tous les ménages n'ayant pas rempli un questionnaire dans les régions visées par l'Enquête sur la classification des logements (imputation de ménages entiers). Cela est fait en temps voulu avant la publication du dénombrement initial de la population. Les deux autres activités font partie du programme d'évaluation de la couverture du recensement et sont réalisées l'année suivant le recensement. L'Enquête sur le sous-dénombrement du recensement (ESoR), anciennement connue sous le nom de Contre-vérification des dossiers, repose sur un échantillonnage à partir de bases de sondage indépendantes, y compris des bases administratives. Elle vise à estimer le nombre de personnes n'ayant pas été prises en compte par le recensement, ce que l'on appelle le sous-dénombrement du recensement ou de la population, tandis que la troisième activité, l'Enquête sur le surdénombrement du recensement (ESR), vise à estimer la quantité de personnes dénombrées plusieurs fois, ce que l'on appelle le surdénombrement du recensement ou de la population. Les données du recensement elles-mêmes ne sont pas modifiées en fonction des erreurs de couverture estimées par ces deux enquêtes. Au lieu de

cela, Statistique Canada utilise les estimations du sous-dénombrement net ainsi que d'autres types de correction pour produire des estimations démographiques.

4. Le recensement canadien de la population utilise des données administratives depuis de nombreux cycles de recensement. Depuis 2016, les variables relatives aux revenus sont collectées à partir de données administratives pour 100 % de la population, une technique également appliquée en 2021 pour certaines variables relatives à l'immigration. La perturbation de la collecte de données due à des incendies de forêt dans une région du nord du Canada a conduit à une utilisation plus importante de données administratives lors du recensement de 2016, car de nombreux résidents vivant dans cette zone ont été évacués et n'ont pas pu remplir leur questionnaire de recensement.

5. Les sections suivantes donnent un aperçu de l'utilisation des données administratives pour le recensement de 2021, du plan visant à accroître leur utilisation pour le recensement de 2026, et des activités de recherche relatives à des modèles de recensement mixte pour les futurs recensements. La section suivante porte sur l'utilisation des données administratives dans le cadre des activités sur le terrain ou des étapes succédant à la collecte des données. Au moment de la rédaction du présent document, les changements relatifs à l'utilisation de données administratives à la place des réponses au questionnaire de recensement de 2026 n'étaient pas encore connus et, par conséquent, ils ne sont pas examinés ici.

II. Plan de contingence statistique pour le recensement de 2021

6. Au début de 2020, pour faire face à la pandémie de COVID-19 et aux mesures de santé publique liées à celle-ci, la mise en œuvre des plans visant à utiliser des données administratives dans le cadre du recensement canadien a été considérablement accélérée. Statistique Canada a élaboré et mis en œuvre un « plan de contingence statistique » fondé sur l'utilisation de données administratives pour procéder, après la collecte des données, à l'imputation des ménages n'ayant pas répondu au recensement de 2021. Ce plan a été mis au point afin de se préparer à une situation dans laquelle la pandémie de COVID-19 ou d'autres catastrophes empêcheraient de procéder au dénombrement exact de la population au moyen du recensement traditionnel. Seuls les fichiers administratifs provenant de sources relevant des pouvoirs publics ont été utilisés. Les mesures de sécurité relatives aux clefs de couplage et aux fichiers administratifs étaient conformes aux politiques, aux directives et aux lignes directrices en matière de sécurité des technologies de l'information appliquées par Statistique Canada. Lorsque le couplage de données était nécessaire, il était effectué à l'aide d'identifiants statistiques anonymes (« clefs de couplage ») et, par conséquent, aucun fichier couplé ne contenait d'identifiants personnels tels que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse (à l'exclusion du code postal).

7. Des modèles statistiques ont été utilisés à grande échelle pour « recenser » des ménages à partir d'informations administratives individuelles fournies par les pouvoirs publics (par exemple, les registres fiscaux) et des indicateurs de qualité ont été élaborés pour déterminer si ces ménages pouvaient être inclus dans les processus d'imputation. Ces « ménages administratifs » ont ensuite été intégrés dans les étapes d'imputation du questionnaire abrégé du recensement afin de compenser les cas de non-réponse.

8. Bien que les renseignements administratifs soient principalement axés sur les personnes (par exemple, documents fiscaux individuels, dossiers d'immigration), le plan de contingence statistique du recensement de 2021 a utilisé différents modèles statistiques pour regrouper les dossiers individuels en « ménages administratifs » et déterminer le niveau de qualité de ces données en vue de leur inclusion dans les processus relatifs au recensement de 2021. Adaptant les approches appliquées dans d'autres pays (Keller *et al.*, 2018 ; Bycroft et Matheson-Dunning, 2020), Statistique Canada a élaboré des indicateurs de qualité au niveau du ménage (logement) afin d'évaluer et de classer les « ménages administratifs » pouvant être imputés. Cette approche, que l'on appelle généralement « modèle axé sur le ménage », s'articule autour de trois éléments : i) le modèle axé sur la personne et le lieu, qui évalue la cohérence au niveau individuel entre les réponses au recensement traditionnel et les données administratives ; ii) le modèle axé sur la composition du ménage, qui vérifie la cohérence au niveau du logement ; iii) une mesure axée sur la distance, qui associe les estimations des deux

modèles pour établir une mesure de la qualité globale des données. Des modèles de régression logistique et de régression multinomiale ont été utilisés pour effectuer des estimations concernant les modèles susmentionnés aux i) et ii).

9. Comme l'incidence de la pandémie sur les taux de réponse au recensement était inconnu au moment de la planification, l'utilisation des données administratives a été réservée à l'imputation des ménages n'ayant pas répondu au recensement de 2021, cette imputation n'étant effectuée que lorsque les autres activités de collecte de données étaient terminées. En particulier, les données de grande qualité relatives aux « ménages administratifs » ont été traitées en priorité dans le processus d'imputation de ménages entiers (IME), qui a permis d'utiliser les données administratives pour imputer le statut d'occupation, les informations sur le ménage et les variables collectées au moyen du questionnaire abrégé (notamment, la taille du ménage, l'âge, le sexe à la naissance, la langue) pour les ménages n'ayant pas répondu, et d'imputer les variables collectées au moyen du questionnaire détaillé en utilisant des méthodes d'imputation traditionnelles (imputation par donneur). La méthode d'imputation IME existante repose en grande partie sur les totaux de contrôle fournis par les estimations issues de l'Enquête sur la classification des logements. Juste avant d'entreprendre les activités sur le terrain pour le recensement de 2021, des simulations ont été réalisées à l'aide de la méthode d'imputation IME, avec l'appui de l'administration, et on a constaté que les estimations obtenues de cette façon contenaient moins d'erreurs systématiques que celles obtenues à l'aide des méthodes existantes d'imputation par donneur lorsque le taux de non-réponse augmentait. En outre, l'amélioration la plus importante a été constatée dans les secteurs géographiques où le taux de réponse était inférieur à 90 %. Une analyse des répartitions par âge et par sexe a également permis de constater que ces données étaient plus exactes que celles obtenues avec les méthodes existantes d'imputation par donneur, sauf pour les jeunes adultes et les adultes de plus de 80 ans.

10. Au final, le recensement de 2021 a été un succès, puisque 98 % des Canadiens y ont répondu. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de recourir de manière généralisée au plan de contingence. Cependant, comme certaines régions du pays ont affiché des taux de réponse nettement inférieurs au taux national, des données administratives ont été utilisées pour appuyer l'imputation des ménages n'ayant pas répondu dans ces régions. Environ 1 045 unités de collecte (sur les quelque 49 000 au Canada), qui sont de petites zones géographiques, ont obtenu un taux de réponse inférieur à 90 %. Les logements qui étaient situés dans ces zones et pour lesquels on disposait de données administratives de bonne qualité entraient dans le champ d'application du plan d'imputation. Environ 12 000 ménages n'ayant pas répondu ont été imputés au moyen de données administratives, ce qui représente moins de 0,1 % des logements privés occupés au Canada. Il est à noter que le plan de contingence était fondé sur des données déjà fournies à Statistique Canada et répondait aux normes les plus rigoureuses en matière de protection de la vie privée, de confidentialité et de sécurité des données.

III. Utilisation accrue des données administratives pour le recensement de 2026

11. Le recensement de 2026 sera encore un recensement traditionnel, bien que des recherches soient en cours en vue d'appliquer un modèle de recensement mixte à l'avenir (voir la section IV). L'objectif pour 2026 est de tirer parti du succès de 2021 et de continuer à fournir des données de très grande qualité, de maintenir un bon rapport coût-efficacité par logement, d'accorder une plus grande attention aux effets du recensement sur l'environnement (empreinte carbone et consommation de papier) et d'obtenir et de conserver la confiance des citoyens en fournissant des niveaux de service très élevés et en réduisant la charge de travail pour les répondants.

12. La présente section a pour objet d'examiner comment le programme de recensement pourrait utiliser davantage les données administratives en 2026 et être plus efficace tout en appliquant les normes de qualité les plus élevées que l'on peut attendre pour le recensement. L'acceptabilité sociale d'une utilisation accrue des données administratives dans le cadre du recensement et les conséquences de cette évolution sur les études relatives à la couverture actuelle fondée sur les données administratives devront être évaluées, ainsi que les

considérations liées à l'exécution des activités dans ce domaine. Une stratégie d'essai (des essais importants de recensement seront effectués en 2024, et d'autres essais auront lieu tout au long de la période s'écoulant entre les recensements) est élaborée actuellement et portera sur les opérations générales de recensement, le contenu du questionnaire et l'utilisation accrue de données administratives en 2026.

A. Efficacité des opérations pendant la période de suivi des cas de non-réponse

1. Recensement des logements inoccupés

13. Comme lors des recensements précédents, les organisateurs du recensement de 2021 ont consacré du temps et des ressources aux activités visant à obtenir des réponses d'occupants de logements ou de structures où il a finalement été déterminé qu'il n'y avait pas de résidents habituels. Les premières recherches ont montré que le modèle axé sur le ménage décrit dans la section II pourrait permettre de recenser de nombreux logements inoccupés avec une précision suffisante. En outre, le modèle d'occupation des logements (MOL) utilisé avant le début du suivi des cas de non-réponse afin de recenser un échantillon de logements ayant une probabilité élevée d'être inoccupés et devant faire l'objet d'une vérification sur le terrain pourrait également être efficace à cet égard. Pour le recensement de 2026, ces modèles seront utilisés afin de réduire la part des activités sur le terrain visant à vérifier en personne la classification d'un logement comme ayant le statut « inoccupé », « annulé » ou « dupliqué », non seulement avant le suivi des cas de non-réponse mais aussi pendant celui-ci. Des comparaisons entre le modèle MOL et le modèle axé sur le ménage sont effectuées actuellement et présentent des premiers résultats prometteurs concernant la façon la plus efficace d'utiliser ces deux modèles.

2. Traitement plus efficace des cas prioritaires

14. Le suivi des cas de non-réponse est un volet très coûteux des activités de collecte de données du recensement canadien, surtout si l'on considère l'efficacité décroissante des dépenses engagées pour le petit nombre d'individus et de ménages que permet de recenser ce suivi. Toutefois, il est essentiel pour prendre en compte les derniers 10 % ou plus des personnes interrogées dans le cadre du recensement qui sont les plus difficiles à joindre, sachant que la mission de Statistique Canada consiste à dénombrer l'ensemble de la population et à produire des données démographiques de la plus grande qualité possible. Les activités de suivi peuvent être optimisées en utilisant les données administratives pour les ménages n'ayant pas répondu, lorsque celles-ci sont disponibles, ce qui permet de réaffecter le personnel et les ressources vers les secteurs et les ménages pour lesquels les données administratives ne peuvent pas être utilisées. Les indicateurs de qualité obtenus avec le modèle axé sur le ménage seraient utilisés pour déterminer les logements pour lesquels on dispose de données administratives de grande qualité et qui pourraient donc faire l'objet d'une imputation à l'aide de ces données administratives lorsqu'un questionnaire de recensement n'est pas rempli à la fin de la période de collecte des données.

B. Sélection des cas visés pour le suivi des questionnaires rejetés au contrôle

15. Le recensement canadien de la population comprend une opération de suivi des questionnaires rejetés au contrôle (SQRC), qui consiste à recontacter par téléphone les personnes à interroger dans le cadre du recensement afin de recenser les personnes qui pourraient ne pas avoir été jointes. Le SQRC est réalisé pendant la période de collecte des données et les ménages ciblés sont ceux pour lesquels il existait une incertitude concernant le dénombrement des résidents habituels dans le logement. Cette opération permet d'ajouter des dizaines de milliers de résidents habituels aux personnes répondant au recensement qui, autrement, n'auraient pas été pris en compte, et de réduire ainsi le sous-dénombrement du recensement. Lors du recensement de 2021, plus de 40 000 personnes ont été ajoutées grâce à cette opération.

16. Jusqu'en 2021, les logements sélectionnés pour le suivi SQRC l'ont été grâce aux informations fournies par les répondants ou aux paradonnées obtenues par la collecte. Par exemple, les personnes répondant au questionnaire de recensement qui indiquent que le logement accueille des résidents « séjournant temporairement à cette adresse » pourraient être sélectionnés pour le SQRC. Une nouvelle initiative de recherche sera lancée en 2026 dans le but d'examiner comment utiliser des données administratives pour sélectionner des logements supplémentaires dans lesquels effectuer un suivi SQRC afin de recenser des résidents qui pourraient ne pas avoir été pris en compte. Ces logements seraient sélectionnés en comparant des données administratives de bonne qualité aux données figurant sur le questionnaire de recensement rempli par les résidents habituels. En bref, l'idée consiste à utiliser les données administratives pour remédier au sous-dénombrement en effectuant un suivi dans le cadre d'un entretien avec les occupants du logement pendant la période de collecte des données. Les logements à propos desquels les données administratives indiquent qu'il est possible qu'un occupant ne soit pas pris en compte feront l'objet d'une procédure consistant à passer un appel téléphonique afin de vérifier qui sont les résidents habituels et de recenser les personnes qui n'auraient pas été comptabilisées.

C. Après la collecte de données : imputation des ménages n'ayant pas répondu

17. Comme il est indiqué à la section II, en 2021, des données administratives de grande qualité ont été utilisées au cours des étapes initiales du processus d'imputation par ménage entier (IME), avant de procéder à l'imputation par donneur. L'objectif pour le recensement de 2026 est de continuer à procéder de la sorte. En 2021, cette approche a été appliquée principalement dans les secteurs d'envoi par la poste. La planification de certaines activités de couplage des données pourrait être améliorée de manière à permettre l'imputation pour d'autres types de secteur.

18. Comme les logements seraient sélectionnés en vue de leur imputation à partir des données administratives pendant le suivi des cas de non-réponse, cela réduirait la taille du groupe de donneurs pouvant être utilisés pour l'imputation IME par donneur effectuée après la collecte de données. D'autres options sont étudiées en vue de remédier à ce problème. La méthode actuelle nécessite que chaque donnée administrative soit couplée à une adresse dans la base de données du recensement. Les personnes visées par des données administratives non couplées pourraient tout de même être utilisées comme donneurs si elles se trouvent dans le même secteur de collecte, par exemple. Cela pourrait conduire à un élargissement du groupe de donneurs.

19. Une autre option possible est que l'Enquête sur la classification des logements, décrite dans l'introduction au présent document, puisse bénéficier de l'utilisation de données administratives. Les dénombrements de la population fondés sur des données administratives à un certain niveau géographique pourraient être utilisés comme totaux de contrôle pour les dénombrements de la population par recensement et aider à déterminer à quel endroit procéder à des imputations de manière stratégique. On pourrait ainsi s'assurer de la grande qualité des dénombrements de la population et des logements dans les secteurs où la collecte de données du recensement a été entravée par de faibles taux de réponse.

D. Acceptation par la société et les parties prenantes

20. Le recensement de la population est essentiel pour l'application de nombreux textes de loi, règlements et programmes à tous les niveaux des pouvoirs publics, et constitue une source fiable de statistiques démographiques pour de nombreux utilisateurs de données dans le secteur public, les universités, les entreprises et la société civile. Le recensement est très présent dans les débats publics : il fait l'objet de campagnes d'information efficaces pendant l'année de la collecte et il est bien connu de tous les Canadiens, qui sont nombreux à être fiers de remplir leur questionnaire. Pour ces raisons, l'un des risques d'une utilisation accrue des données administratives dans la méthode de recensement est lié à son acceptation par la société, les parties prenantes et les utilisateurs de données.

21. Il est essentiel de conserver et d'accroître la confiance des Canadiens. Même si elle est socialement acceptable pour la population, l'utilisation de données administratives pourrait entraîner des taux plus élevés de non-réponse. En apprenant que Statistique Canada a l'intention d'utiliser leurs données administratives, les occupants des logements pourraient éviter de remplir leur questionnaire de recensement en supposant que les données administratives seront de toute façon substituées aux réponses aux questionnaires. En savoir plus sur l'acceptabilité sociale d'une utilisation accrue des données administratives est une condition préalable à toute modification des méthodes de collecte des données du recensement. C'est pourquoi un plan de consultation très complet est élaboré actuellement afin de faire participer les Canadiens et diverses parties prenantes à ce processus et de communiquer avec eux sur ces questions et d'autres questions connexes.

22. Les objectifs de ce plan de consultation et d'essai sont d'évaluer et de promouvoir l'acceptabilité sociale d'une utilisation accrue des données administratives au moyen d'activités de recherche récurrentes et d'une participation du public. Les résultats de ces essais fourniront des informations utiles à l'élaboration de la stratégie de Statistique Canada relative aux données administratives et des campagnes de communication publique concernant le recensement. Les méthodes de recherche et d'essai adoptées viseront à recueillir des informations qualitatives et quantitatives au moyen d'enquêtes d'opinion, d'entretiens, de groupes de consultation et de manifestations délibératives consacrées aux recherches sur la participation du public. Ces manifestations constitueront une adaptation de la méthode habituelle reposant sur des groupes de consultation, la différence étant que leurs animateurs feront des exposés éducatifs afin de permettre aux participants aux activités de recherche de parvenir à un consensus éclairé.

23. Les méthodes de recensement actualisées qui recourent davantage aux données administratives doivent également être acceptables pour les parties prenantes, les chercheurs et les spécialistes utilisant des statistiques officielles. Étant donné que les parties prenantes ont des priorités différentes de celles du grand public, les méthodes appliquées pour tester et promouvoir leur acceptation seront différentes. Les objectifs des essais d'acceptation par les parties prenantes seront de fournir des éléments probants, des arguments et des justifications en faveur d'une utilisation accrue des données administratives, et de garantir aux organisations représentant ces parties prenantes que les nouvelles méthodes de recensement produiront toujours les données de grande qualité dont ils ont besoin pour accomplir leurs missions. La vérification de l'acceptation par les parties prenantes comprendra des consultations approfondies avec chaque organisation concernée, telle que le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, les représentants des provinces et des territoires, les organisations autochtones nationales, les milieux universitaires et scientifiques, et divers groupes de la société civile et groupes actifs dans le domaine de la protection de la vie privée.

24. Dans le cas du suivi SQRC, l'utilisation d'une source externe, telle que des données administratives, pour réexaminer (ou remettre en question) les réponses fournies par les Canadiens pourrait comporter des risques d'altération de la relation de confiance établie avec les Canadiens. Tout risque associé aux activités qui pourraient avoir des effets négatifs sur la confiance des Canadiens ou sur leur volonté de remplir leur questionnaire de recensement doit être sérieusement pris en considération. Les résultats des consultations du public et des parties prenantes permettront d'élaborer des campagnes de communication sur le recensement qui trouveront un écho auprès des Canadiens et relayeront de manière efficace des informations sur les avantages d'une utilisation accrue des données administratives.

E. Conséquences sur la qualité de l'estimation actuelle du sous-dénombrement

25. En fonction de son ampleur, l'utilisation accrue des données administratives pourrait avoir une incidence sur l'élaboration indépendante du programme d'estimation du sous-dénombrement, car les mêmes informations pourraient servir pour le recensement et pour l'évaluation du sous-dénombrement. Par exemple, les sources de données administratives qui seraient utilisées pour recenser les personnes susceptibles de ne pas avoir été prises en compte dans le cadre du suivi SQRC ou pour procéder à l'imputation peuvent également être utilisées aux fins de l'Enquête sur le sous-dénombrement du recensement (ESoR). Comme il est

indiqué dans la section I du présent document, cette enquête repose sur un échantillonnage à partir de bases de sondage indépendantes, y compris des bases de sondage administratives. L'élaboration indépendante des méthodes de l'Enquête ESoR et de la collecte de données du recensement a été une condition nécessaire à la qualité de cette enquête. Alors que le suivi SQRC devrait se fonder sur les dénombrements des répondants et leur confirmation, il est essentiel, pour produire des estimations démographiques fiables et précises, de prendre en considération tous les aspects permettant de s'assurer que l'Enquête ESoR reste un moyen efficace d'estimer avec précision le sous-dénombrement du recensement.

IV. Conclusion

26. Statistique Canada doit se préparer dès maintenant au moment où la méthode traditionnelle de collecte de données appliquée actuellement ne sera plus praticable. Il y a quelques années, le programme de recensement a mis sur pied une équipe (dans le cadre du projet de transformation du programme de recensement) chargée d'élaborer un nouveau modèle de recensement dans le but de réduire la charge de travail pour les répondants, d'accroître l'efficacité de la collecte de données et de réduire le coût global du programme tout en préservant la qualité et la pertinence des données de recensement. Le plan de contingence statistique élaboré pour le recensement de 2021 et décrit à la section II du présent document a concrètement bénéficié de ces recherches.

27. Un recensement mixte, consistant à ajouter des données administratives à la collecte traditionnelle de données pour obtenir les dénombrements de la population et des logements, est envisagé après 2026. Les données administratives seraient mises à profit pour réduire le nombre de questionnaires abrégés à remplir par les Canadiens. Un questionnaire détaillé, comme celui utilisé pour le recensement actuel, serait conservé pour collecter des informations complètes sur les caractéristiques, car celles-ci ne figurent pas dans les données administratives. Des travaux de recherche sont en cours et divers modèles de recensement mixte sont examinés, ainsi qu'une évaluation des études relatives à la couverture appropriée. Le modèle axé sur le ménage décrit dans la section II occuperait une position centrale dans la nouvelle méthode adoptée.

28. Il est proposé que les différentes composantes d'un recensement mixte soient mises à l'essai au cours du recensement de 2026, dans la mesure du possible. Cela permettra de déterminer dans quelle mesure les données administratives sur les logements et les personnes pourraient remplacer à l'avenir (dans une plus large mesure que ce qui est proposé au 3.1.2) une partie des données collectées selon la méthode traditionnelle au moyen du questionnaire abrégé du recensement, et d'évaluer comment une telle approche serait acceptée par la société et les parties prenantes. La mise en œuvre de certaines procédures et l'évaluation de nouvelles méthodes de mesure de la couverture du recensement peuvent également être mises à l'essai. Les résultats de ces essais seraient utilisés un an plus tard pour déterminer si le recensement de 2031 pourrait être le premier recensement mixte réalisé au Canada. Dans la perspective de cet essai, on poursuivra l'examen des obstacles et des conditions nécessaires à un recensement mixte, tels que le contenu du questionnaire abrégé, le réexamen des études relatives à la couverture actuelle et les consultations portant sur l'acceptation de cette méthode par la société et les parties prenantes.

Documents de référence

Guide to the Census of Population, 2021, <https://www.census.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-304/2021001/app-ann1-7-eng.cfm>.

Coverage Technical Report, Census of Population, 2016, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-303/intro-eng.cfm>.

Bycroft, C. and Matheson-Dunning, N., 2020, Use of administrative records for non-response in the New Zealand 2018 Census. *Statistical Journal of the IAOS* 36(1), pp 107–116.

Keller, A., Mule, V.T., Morris, D.S. and Konicki, S., 2018, A distance metric for modelling the quality of administrative records for use in the 2020 US Census. *Journal of Official Statistics* 34(3), pp 599–624.
